



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2021-051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze juin, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN.

Absents : Roger MALAMAIRE et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

AIRE DE CAMPING-CAR : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'UTILISATION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de l'aire de camping-car sont terminés et que les camping-caristes peuvent désormais accéder à l'aire et utiliser les équipements mis à disposition.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que pour bénéficier de l'électricité communale, il est nécessaire de se munir de jetons auprès des commerçants du village.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif d'un jeton à 7 euros pour 24 heures d'utilisation afin de recouvrir les frais de consommation électrique supportés par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif d'un jeton à 7 euros pour 24 heures d'utilisation du réseau électrique de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN